



INTERVIEW : PEUT-ON RÉPARER LE PASSÉ SANS RÉPARER LE PRÉSENT ?

PAR GÀBOR TVERDOTA | BLE, JUSTICE, POLITIQUE, SEPT 2022

Entretien avec **Astrid Jamar** (chercheuse à Antwerpen Universiteit), **Gracia Lwanzo Kasongo** (chercheuse à l'Université catholique de Louvain) et **Anne Wetsi Mpoma** (historienne d'art, curatrice, galeriste)

Depuis quelques années, l'élite politique belge témoigne d'un intérêt accru pour traiter du passé colonial du pays. En 2019, dans une lettre adressée à Félix Tshisekedi, Président de la République démocratique du Congo, le Roi des Belges a exprimé ses "profonds regrets" pour les "blessures, les souffrances et les humiliations", ainsi que les "actes de violence et de cruauté" occasionnés par la colonisation du Congo, mots qu'ils répétera à l'occasion de sa

visite en RDC en juin 2022. En 2020, au pic des mobilisations internationales suite au meurtre de George Floyd, la Chambre des représentants de Belgique a mis sur pied une Commission spéciale chargée d'investiguer le passé colonial belge, aboutissant à la rédaction d'un volumineux rapport sur le sujet (publié en octobre 2021).[1] Dans la continuité de ce travail, des représentants de la Chambre ont auditionné plusieurs panels d'experts afin d'approfondir certaines problématiques traitées dans le rapport, dont celle de l'enlèvement et la ségrégation des enfants métis issus de la colonisation belge, l'inaccessibilité des archives relatives à la colonisation et, plus récemment, la question des réparations pour le colonialisme. Nous avons discuté des enjeux de cette dernière question avec Astrid Jamar (chercheuse à Antwerpen Universiteit), Gracia Lwanzo Kasongo (chercheuse à l'Université catholique de Louvain) et Anne Wetsi Mpoma (historienne d'art, curatrice, galeriste).

Gabor Tverdota (GT) : Comment définiriez-vous les réparations pour le colonialisme ?

Anne Wetsi Mpoma (A.W.M). : Les réparations pour le colonialisme devraient commencer par la reconnaissance du fait que cette période de l'histoire des peuples représente un crime contre l'humanité et que les descendantes et les descendants de ces populations en Belgique représentent des minorités discriminées qui devraient faire l'objet de mesures de protection spécifiques. Le discours du Belge moyen sur ce qu'aurait été le passé colonial et ses conséquences aujourd'hui, en 2022, est encore le reflet de la propagande coloniale et fruit d'un révisionnisme qui voudrait nous faire croire qu'il y aurait eu des avantages à la présence belge pour les peuples colonisés, comme l'accès à l'éducation ou à de meilleurs soins de santé. Ce révisionnisme systématique est présenté comme une recherche de nuances et d'objectivité. Pourtant, le rapport de la Commission parlementaire fédérale sur ce passé et sa

continuité dans le présent est public depuis bientôt une année. Les historiennes et les historiens ont remis un rapport clair et sans équivoques sur le fait que le régime colonial était caractérisé par de la violence et de la brutalité, basé sur une politique d'extraction et de profits économiques dont les conséquences et mécanismes sont encore présents actuellement. La première réparation consisterait donc à reconnaître ces injustices de manière irréfutable. À commencer par enseigner cette histoire à toutes et tous dans les écoles, mais aussi à travers des campagnes de communication, en finançant des films et productions artistiques mettant ces faits passés et présents en lumière et en perspective. C'est pour cela que dans les recommandations que j'ai rédigées dans le rapport, je préconise le financement d'activités culturelles proposées et créées par des Afrodescendantes et Afrodescendants et/ou des Africaines et Africains dont de nombreuses existent déjà : comme les balades décoloniales qui sont l'occasion de créer un dialogue entre des personnes d'horizons différents et qui, ainsi, stimulent la cohésion sociale. L'enjeu des réparations est de permettre aux personnes qui subissent les conséquences néfastes de ce régime aujourd'hui de se réapproprier la parole, le discours sur elles ainsi que de penser et proposer des solutions aux problèmes qu'elles vivent aujourd'hui. Faire face aux discriminations à l'emploi, au logement, ouverture des frontières et facilitation des regroupements familiaux, politique active pour mettre fin aux discriminations et aux différents types de racisme... Ces stéréotypes et les différentes formes de racisme circulent aujourd'hui au travers de différents processus : espace public (statues et noms de rue), certaines formes du folklore (chants estudiantins et autres). Créer des espaces de dialogues et de rencontres est une nécessité pour renégocier ces différentes formes de pouvoir aujourd'hui et c'est là que la notion de réparation intervient.

Astrid Jamar (A.J.) : Il y a de nombreux débats dans différentes arènes portant sur les définitions et actions possibles liées aux réparations pour le colonialisme.

Pour certains juristes, il est question de réparations financières pour les crimes coloniaux – entendus comme des transgressions du cadre légal colonial lui-même – tandis que d’autres favorisent des réparations qui portent sur les effets structurels de la colonisation sur nos sociétés.[2] Dans les sphères institutionnelles, ces débats s’inspirent fortement des réparations considérées pour les victimes de conflits armés et promeuvent de plus en plus des approches articulées discursivement autour des conséquences socio-économiques. Comme le dénonce la juriste décoloniale Vasuki Nesiah, *“L’approche traditionnelle de l’étendue du droit aux réparations va souvent de pair avec une lecture de l’atrocité comme résultant d’une violation de l’État de droit, plutôt que comme symptomatique des règles du jeu. Les réparations formulées en termes de droits de l’homme peuvent souvent se concentrer sur des événements déconnectés de leurs conditions favorables et de leur travail structurel ou de leur impact distributif”*. [3] Sur base de ces critiques légales décoloniales, une réparation efficace ne peut avoir lieu qu’à travers des actions concrètes et immédiates sur les effets durables du colonialisme, des actions concrètes et immédiates pour une justice structurelle.

Dans cette dernière perspective, pour la Belgique, les réparations pourraient notamment être envisagées à travers :

- l’amélioration des services de délivrance de visas sans obstacles discriminants aléatoires ;
- la régularisation des sans papiers ;
- la protection assurée des demandeurs d’asile en Europe et aux portes de l’Europe ;
- un cadre constitutionnel qui reconnaît des formes plus larges de discriminations raciales ;
- l’annulation de la dette et le soutien au Burundi, Rwanda et RDC pour négocier des conditions plus favorables dans les organisations mondiales (par exemple FMI, BM) ;
- l’examen de la place de la Belgique dans les pratiques d’évasion fiscale dans les trois pays et le

rôle de sociétés belges dans le blanchiment d'argent, déjà documenté par des initiatives telles que les documents *Congo Hold Up* ;

- un soutien plus ciblé des étudiants dits "racisés" dans les secteurs éducatifs (aussi bien au niveaux secondaires et universitaires) ;
- le financement de centres de recherche décoloniaux.

G.B : Pourquoi pensez-vous que la question des réparations a fait irruption dans le débat public et politique précisément maintenant ?

A.J. : Parce que les acteurs politiques n'ont pas pu ignorer ces demandes formulées depuis si longtemps par les activistes antiracistes lors de la période qui a suivi l'assassinat de George Floyd, mais aussi parce que des activistes ont préparé le terrain en Belgique et ailleurs depuis longtemps à travers leur mobilisation sur les questions de racisme imbriquées à d'autres formes de discriminations structurelles tout en dénonçant leurs liens avec des expériences coloniales.

A.W.M. : La réouverture après travaux de l'Africa Museum représente un momentum de la réactivation de l'impérialisme colonial en 2018. Bien que certaines et certains membres du personnel de cette institution aient travaillé avec le désir de réhabiliter l'image des Africains, la mise à neuf de ce temple de la colonisation et la manière dont les collaborations avec les groupes de la diaspora congolaise/rwandaise/burundaise se sont déroulées, ont réactivé les statuts de dominants/dominés des uns et des autres et ont amené des associations comme Bamko-Cran à lancer la première campagne pour la restitution des biens spoliés. Tout cela s'est passé dans un contexte mondial où les pensées décoloniales ont commencé à être étudiées en Europe de manière plus approfondies. Les générations d'activistes se succèdent et mettent à l'agenda les questions prégnantes du moment.

G.B : Quels sont, d'après vous, les principaux enjeux de cette question dans le contexte belge et au-delà ? Quel rapport y a-t-il entre l'exigence de réparations et la continuité du colonialisme dans le monde contemporain ?

Gracia Lwanzo Kasongo (G.L.K.) : La réparation est un processus de déconstruction des inférences, des imaginaires, des stéréotypes entretenus qui ont essentialisé les individus racisés. C'est pour cette raison qu'elle doit permettre l'écoute de l'autre, ses subjectivités, car la colonisation a été un processus de création de "l'autre" et de ses besoins. La réparation doit redynamiser les espaces d'expression en se focalisant sur ce que les personnes racisées proposent. Il s'agit de transcender les positions diverses des acteurs impliqués en vue de trouver leurs intérêts sous-jacents.

A.J. : Les enjeux se jouent autour de la durabilité coloniale à tous les niveaux sociétaux et institutionnels ; c'est-à-dire qu'il est important d'agir sur les effets intrusifs du racisme et de la colonialité sur les structures et le fonctionnement des institutions internationales, sur les relations bilatérales et multilatérales qui influencent le fonctionnement des institutions ici et là-bas, sur les vécus des groupes diasporiques en Belgique.

Au-delà du contexte belge, les outils institutionnels tels que la justice transitionnelle et certaines conceptions des réparations ont été critiqués pour renforcer le mythe de la suprématie des cadres de pensées eurocentrés, pour encourager la réconciliation des peuples autochtones dans un ordre préservé de pouvoir blanc, mais aussi pour générer de nouvelles formes et effets d'exclusion et d'oppression dans leur mise en œuvre.^[4] Il faut par conséquent recentrer la discussion sur les outils et présupposés mêmes avec lesquels on prétend remédier au problème.

Tout en comprenant ces débats sur le colonialisme belge comme un champ de bataille avec un centre

hétérogène et des périphéries, et au sein duquel on trouve ceux qui sont censés suivre et ceux qui sont exclus, il semble important de porter attention également aux luttes continues qui sont “hors champ” et d’encourager en permanence à la repolitisation des débats et actions qui en découlent.[5]

En outre, pour ce qui est de la durabilité coloniale de cette scène institutionnelle, nos réflexions avec Aymar Bisoka ont montré quatre autres problèmes : 1) l’institutionnalisation de la réconciliation débattue en commission qui impose discursivement un meilleur vivre ensemble fondé sur les besoins de la société majoritaire et non des minorités raciales issues de la colonisation, 2) l’idée de civilisation moderne projetant un autoportait humaniste de l’État belge, image qui mériterait à tout le moins d’être mise en question au vu de l’entièreté de l’histoire coloniale ; 3) une perpétuation des discriminations raciales et un discours qui rechigne à traiter sérieusement de la nature raciste du colonialisme et néocolonialisme ; 4) une utilisation dépolitisée des enjeux mis en avant par les luttes antiracistes d’aujourd’hui ayant pour effet d’effacer les responsabilités du colon d’hier.

G.B : En fonction de quelles rationalités le champ discursif et politique des réparations se structure-t-il ? Y a-t-il plusieurs conceptions de l’idée de réparations en fonction de cette structuration parfois conflictuelle ?

G.L.K. : La réparation ne devrait pas être une démarche unilatérale. Un processus unilatéral serait perçu comme un “vol de l’initiative historique”, un modèle qui consiste à invisibiliser les personnes racisées en mettant en avant des figures publiques qui représentent le pouvoir et valident la domination. La réparation serait mieux appréhendée dans un cadre médiateur pour mettre la lumière sur les faits du passé en adressant un futur plus inclusif où l’individu racisé est nommé non pas par ses traits distinctifs, mais comme faisant partie de l’humanité.

La réparation sur le plan ontologique est un processus multipolaire qui permet de décoloniser l'espace géographique, ce qui implique la question "décoloniser où ?". En effet, la question des réparations ne se pose pas de la même façon dans les anciens pays colonisés. Au Congo notamment, la violence coloniale est ressentie comme actuelle, pourtant ce sont les discours émanant des luttes en Belgique qui continuent de donner le ton à la discussion.

Cette propension à faire de la décolonisation une question occidentale est donc à remettre en question. Si l'on veut thématiser les effets de la continuité de la colonisation dans ces espaces où les personnes racisées font face aux inégalités structurelles entretenues par le passé colonial, il faut questionner de manière à la fois holistique et différentielle la continuité de la violence coloniale, son influence contemporaine sur les institutions héritées de la colonisation et la domination symbolique qui est toujours présente en RDC. C'est pour cette raison qu'il est crucial d'adopter une approche complémentaire où un débat engagé au Nord n'érode pas celui au Sud et vice-versa. Cette approche permettrait de mettre l'accent sur le continuum de la "colonialité" et ses conséquences à travers les programmes d'enseignement nationaux, les systèmes juridiques, les systèmes monétaires.

G.B : Quelles sont, selon vous, les questions qu'il faudrait mettre en avant dans les débats actuels sur les réparations ? Quelles sont les priorités, aujourd'hui, en termes de réparations ?

A.J. : Je dirais qu'il y a aujourd'hui trois questions prioritaires.

1. Qui décide de délivrer des réparations ? Pour quoi ? Pour qui ?
2. De quelles formes de réparation parle-t-on ?
3. Qui sont les groupes qui doivent recevoir réparation ?

G.L.K. : Pour ma part, je ne parlerais pas de “priorités”, mais plutôt de nécessités.

1. La première nécessité est de définir clairement les acteurs engagés afin d’éviter un syncrétisme de pensée où la personne racisée est invisibilisée. La portée définitionnelle de la réparation n’est pas la même car différents acteurs sont engagés. D’où le fait que les décisions doivent éviter de diluer les attentes des uns au détriment d’autres acteurs, afin d’éviter de reproduire les rapports de pouvoir et les schémas mentaux que le processus de réparation prétend vouloir dépasser.

2. La deuxième nécessité : la réparation implique un processus qui décentre le débat du cénacle restreint des académiques et des politiques vers des espaces d’expression plus participatifs, donc inclusifs. Cet exercice permet d’ouvrir un dialogue continu où il n’existe pas une vérité, mais des vérités dans une perspective de rompre avec l’imposition d’un seul narratif.

3. La troisième nécessité consiste à décoloniser “l’espace géographique d’intervention” en tenant compte du fait que le Congo peut aussi constituer un monde à part entière où la discussion sur la réparation est possible.

G.B : **Quelles sont, d’après vous, les fonctions de dispositifs tels que la Commission parlementaire sur le passé colonial belge dans le contexte actuel ? Comment en évaluez-vous les aspects négatifs et positifs ? Quelles seraient les modifications à y apporter et/ou les écueils à éviter en rapport à ce genre de dispositifs ?**

A.J. : La commission actuelle est la dixième commission établie pour traiter de la question coloniale en Belgique. Son mandat est cependant plus ambitieux, plus de moyens lui ont été accordés par rapport aux commissions précédentes. Les parlementaires membres de cette commission doivent

remettre leur rapport dans les mois à venir. Ils ont l'opportunité eux-mêmes d'ouvrir ou de fermer les portes aux requêtes formulées par les activistes anti-racistes et décoloniaux. Parmi les écueils à éviter et les problèmes que pose ce genre de dispositif, je mentionnerais ce que l'on pourrait appeler l'"ensilencement" de certains enjeux et effets liés aux durabilités coloniales en Belgique et au niveau global. Cet "ensilencement" comprend le fait, par exemple, que ce genre de dispositif tend à ignorer ou à invisibiliser le travail de réflexion et de politisation se déroulant déjà dans de nombreux espaces et arènes anti-coloniaux. Ceci contribue au fait que les durabilités coloniales les plus flagrantes ne sont pas vraiment à l'ordre du jour dans cette commission, notamment les multiples formes de violence que subissent dans le quotidien les personnes noires et racisées, ainsi que les luttes que ces groupes mettent en place pour leur dignité.

G.B : Quelle est la place de la problématique de la restitution des œuvres spoliées au cours de la colonisation dans le débat plus global sur les réparations ? Quelles sont, selon vous, les aspects les plus importants de la restitution du point de vue des peuples et diasporas africains ?

A.W.M. : Au départ, la question de la restitution est apparue dans les revendications des diasporas africaines en Belgique, un peu comme une réaction face aux relations de pouvoir et au racisme ambiant. De la même manière que Paul Panda Farnana écrivait à la fin de la Première guerre mondiale que si la Belgique souhaitait le retour des Congolais qui s'étaient portés volontaires pendant le conflit armé, peut-être que les Belges présents au Congo feraient mieux d'eux aussi quitter le territoire, des personnes d'ascendance africaine, lasses des humiliations perpétrées par certains scientifiques en anthropologie et Histoire de l'art à l'Africa Museum, ainsi que par la tolérance envers les images racistes véhiculées dans l'espace public, ont décidé de faire campagne pour faire entendre leur voix.

La question de la restitution est une question légitime, apparue dès les prémises du régime colonial et de l'EIC. Elle est aujourd'hui l'occasion de dialoguer et de renégocier le rapport de force entre anciens pays colonisés et colonisateurs. C'est l'occasion d'interroger la présence actuelle de stéréotypes liés à cette période, dite "du passé".

La réparation, par contre, peut être appréhendée comme un mécanisme juridique qui vise à dédommager les personnes ou leur descendance ayant subi un préjudice grave. Selon la manière dont on envisage le régime colonial, on trouvera légitime – ou non – de parler de réparations. Car aujourd'hui, malgré les faits historiques enseignés dans les universités, la propagande coloniale continue à être transmise dans les foyers et le révisionnisme colonial fait rage. On devrait accepter la bonne foi des anciens colons, admettre les bienfaits des soins de santé et des écoles, admettre notre infériorité, en somme. Or, aujourd'hui, un tel discours bien que présent de manière sous-jacente n'est absolument plus admissible. De même que l'Allemagne fut condamnée à payer des compensations financières afin de permettre au peuple d'Israël de se reconstruire, les Congolais qui ont subi le régime des mains coupées parmi d'autres horreurs pendant l'EIC et dont la descendance continue à subir la déstructuration apportée par ce régime de l'horreur doit être compensée financièrement et symboliquement. Restitution et réparations sont donc deux actes ou phénomènes différents.

G.L.K. : La restitution du patrimoine culturel permet de soulever la question de la responsabilité politique, juridique et morale tout en mettant les acteurs face à leur responsabilité. D'un côté, la restitution questionne le degré d'engagement de la RD Congo dans la négociation en cours et les moyens mis à disposition pour proposer une approche congolaise.

D'un autre côté, la Belgique entretient le manque de ressources du Congo pour ne pas devoir restituer son

patrimoine culturel. Dans un article publié en 2021, j'ai parlé de l'approche belge de la restitution qui semble imposer une manière de penser et d'agir aux négociateurs du Congo, du Rwanda et du Burundi (à travers la proposition du projet de loi sur l'aliénation des collections coloniaux acquis dans la violence).[6] J'y ai démontré notamment que l'approche belge se restreignait aux institutions fédérales sans remettre en question les collections coloniales des institutions privées. J'y ai également insisté sur le fait que l'approche belge de la restitution établissait une démarcation artificielle entre la restitution et le retour des biens culturels en transformant la restitution en une métaphore. En effet, le projet de loi voté le 25/04/2022 fait une distinction entre "retour" et "restitution". "Retour" signifie rendre les objets dans leur matérialité, tandis que "restitution" équivaut à rendre accessible ces objets sous des formes alternatives (par cession des droits de propriété, projets de numérisation des collections et des archives). Or, l'approche belge tend à privilégier la restitution immatérielle à celle matérielle. Je ne nie pas que cette expression de la volonté de la restitution à travers l'adoption d'un cadre légal soit une avancée qui permet de sortir de l'impasse du passé.[7] Cependant, cette volonté ne remet pas en question de manière globale les acquisitions de toutes les collections coloniales notamment celles prétendument acquises légalement, celles des institutions privées et des personnes privées en adoptant une politique d'accompagnement structurée. Cette approche reste limitée car elle a été adoptée unilatéralement en mettant en avant un critère de "restituabilité" qui n'inclut pas la vision des acteurs multiples et distincts. Il s'agit là encore clairement d'un rapport de force qu'il faut problématiser.

[1] <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/1462/55K1462002.pdf>

[2] Sesay, Mohamed. 2022. 'Decolonization of Postcolonial Africa: A Structural Justice Project More Radical than Transitional Justice'. International Journal of Transitional Justice.

[3] Nesiha, Vasuki. 2022. 'A Double Take on Debt: Reparations Claims and Regimes of Visibility in a Politics of Refusal'. Osgoode

Hall Law Journal 59 (1), p. 157.

[4] Madlingozi, Tshepo. 2019. *'La Coexistencia Pluralista de Steve Biko "Después" Del Conflicto'*. In *El Pluriverso de Los Derechos Humanos La Diversidad de Las Luchas Por La Dignidad*, Bruno Sena Martins and Boaventura de Sousa Santos. Akal.

[5] Jamar, Astrid, and Aymar Nyenyezi Bisoka. 2022. *'Pacification Du Passé Colonial Belge: Auto-Érotisme et Décentrement Décolonial'*. Mediapart.

[6] Chambre des représentants, Loi reconnaissant le caractère aliénable des biens liés au passé colonial de l'état belge et déterminant un cadre juridique pour leur restitution et leur retour, 25 avril 2022. 4e session de la 55e législature.

[7] Dermine, T., "Restitution : la proposition de Thomas Dermine", communiqué de Presse, 6 juillet 2021.

©Mihai Surdu on Unsplash

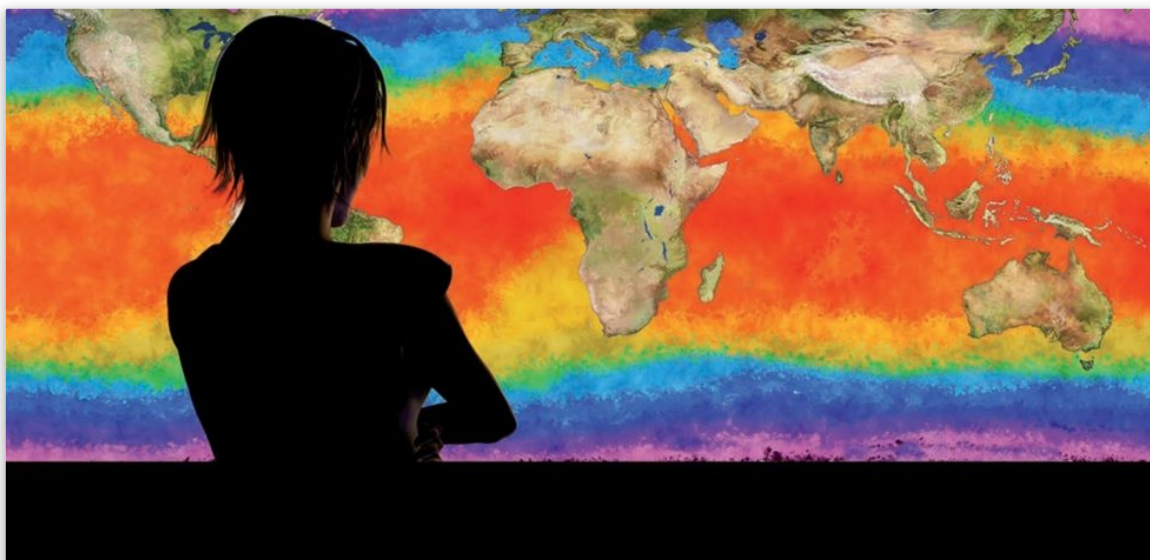
DANS LA MÊME CATÉGORIE



LA LAÏCITÉ : POINTS DE SUSPENSION

L'éditorial de Charlie Hebdo du 14 janvier 2015 escomptait qu'on en aurait enfin fini avec les "oui, mais"...

Mathieu BIETLOT | Juin 13, 2015



HUMANISME, PROGRÈS ET AUTRES DOGMES MÂLES

“Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend”.¹ A l'heure de la marche pour le...

Paola HIDALGO | Juin 7, 2019



LIVRE-EXAMEN : L'AVENIR EST UNE TERRE A DÉFENDRE

Livre de Bruno LATOUR : OU ATERRIR ? COMMENT S'ORIENTER EN POLITIQUE
Bruno Latour est sociologue, anthropologue et...

 **Olivia WELKE** |  Sep 7, 2018

Etiquettes

Select Tag 



Un site de **Bruxelles Laïque asbl** qui respecte votre **Vie privée**